

UNE PULVÉRISATION DE POINTE AU CŒUR DES BONNES PRATIQUES À COGNAC





Grâce à l'efficacité de l'utilisation des panneaux récupérateurs et des pulvérisateurs confinés qui se généralisent dans le vignoble du Cognac, la protection de la vigne contre les maladies est garantie et l'usage de produits phytosanitaires baisse de 30 à 50 % selon la taille du feuillage. De quoi diminuer les risques d'exposition pour les opérateurs et leurs riverains – et répondre à leurs attentes – et les risques de contamination de l'air et des sols.

Les acteurs du Cognac sont très engagés dans la réduction du rejet dans l'atmosphère et les sols de produits phytosanitaires utilisés notamment pour protéger la vigne contre le mildiou et l'oïdium. Pour cela le recours à des pulvérisateurs confinés et aux panneaux récupérateurs se généralise. On compte déjà plus de 600 appareils en activité à travers le vignoble du Cognac, le plaçant dans les premiers vignobles français équipés.

La vigne est sensible à de multiples maladies qui affectent gravement les feuilles et les grappes. En Charentes, il s'agit d'abord du mildiou mais également de l'oïdium. À partir de 1950, les fongicides de synthèse ont été très largement utilisés pour traiter les vignes de façon préventive. Ces produits phytosanitaires sont appliqués¹ plusieurs fois par an (entre fin avril et août en général), sous forme de fines gouttelettes, à l'aide de pulvérisateurs. Ces derniers visent les feuilles et les

1. L'IFT (indicateur de fréquence de traitement) comptabilise le nombre de doses de produits phytosanitaires de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale.



grappes mais une part du produit peut se propager également dans l'air et sur le sol entraînant une nuisance pour les riverains et les viticulteurs eux-mêmes.

Aujourd'hui, les viticulteurs réduisent ce phénomène en investissant dans l'achat de pulvérisateurs plus performants équipés de buses à injection d'air pour limiter la dérive, c'est-à-dire la diffusion de produits au-delà de la vigne elle-même. La technique la plus efficace est celle de la pulvérisation confinée. Au lieu de buses qui projettent le produit au-dessus de la vigne, ce système fait appel à deux panneaux verticaux disposés de part et d'autre du rang. Les buses projettent le produit sous la forme d'un tourbillon d'air et un récupérateur se trouve en bas de chaque panneau pour collecter le produit qui ne s'est pas déposé sur la plante, ce qui limite les pertes dans l'atmosphère et sur le sol. Le produit collecté est filtré, en particulier pour éliminer les résidus végétaux arrachés à la vigne, avant d'être réinjecté dans la citerne et réutilisé.

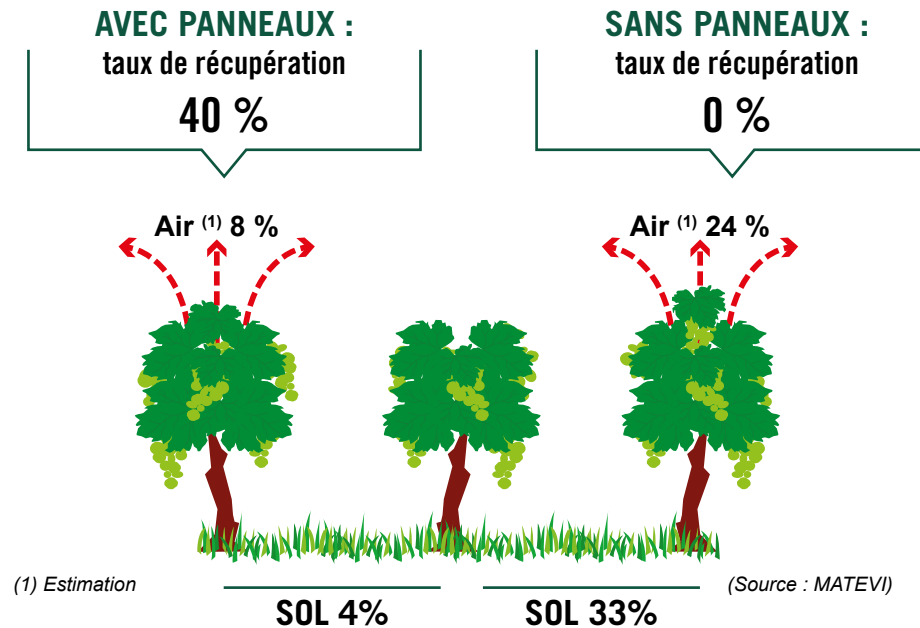
Cette technique permet de réduire la quantité de produit utilisé de 30 et 50 % en moyenne sur la saison. Lors des trois premiers traitements de l'année, lorsque le feuillage est encore peu développé, le taux de récupération atteint 70 à 80 %. Outre une moindre pollution de l'air et des sols, cette technique assure une économie substantielle sur la quantité de produits utilisés, ce qui permet aux viticulteurs d'engager un investissement significatif en matériel dont le coût varie de 40 000 à 65000 euros.

Ces pulvérisateurs confinés sont installés derrière un tracteur pour traiter deux rangs de vigne simultanément. Ils ne sont utilisés sur les parcelles de vigne (et jamais en dehors) que lorsque les données météorologiques sont favorables à l'efficacité du traitement (force du vent inférieure à 19 km/h et absence de pluie). Ils rendent plus délicate la conduite de l'engin et impose une plus grande précision de la trajectoire du tracteur afin d'entrer dans le rang sans l'endommager ainsi que les panneaux eux-mêmes.

UNE PRATIQUE CLÉ POUR LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2016, le recours au pulvérisateur confiné fait partie des bonnes pratiques que l'appellation Cognac souhaite développer. « *Au regard des résultats extrêmement positifs que l'usage de la pulvérisation confinée apporte tant en matière de réduction des quantités de produit phytosanitaires, de protection de la qualité des eaux et de l'air, en particulier à proximité des zones d'habitation, il est désormais intégré aux critères de la Certification Environnementale Cognac et HVE (pour Haute Valeur Environnementale) délivrée aux viticulteurs charentais qui s'engagent pour une viticulture plus durable.* » selon **Laëtitia Four, responsable Développement Durable au BNIC.**

PULVÉRISATION CONFINÉE VERSUS PULVÉRISATION CLASSIQUE



MOINS DE PRODUIT À L'HECTARE, PLUS D'INVESTISSEMENTS

Antony Favreau, responsable d'une exploitation de 49 hectares nous explique. « Nous avons obtenu une réduction de 50 % des quantités épandues en 6 ans sans affecter les rendements. Et ceci malgré des attaques importantes de mildiou comme en 2018 ». Ce résultat a été obtenu en deux temps. D'abord en réadaptant les quantités de produit préconisées par les fabricants. « Elles sont en général calculées pour des exploitations ayant une densité de 6 000 pieds à l'hectare alors que nous n'en avons que 3 000 », note Antony Favreau qui a réduit les 3 kg à l'hectare indiqués sur la notice du fabricant à 2,4 kg. « Pour traiter 50 hectares, je passe ainsi de 150 kg à 120 kg », précise-t-il. Second temps, l'acquisition d'un pulvérisateur confiné à panneaux récupérateurs. Un investissement de 60 000 euros. « Nous obtenons des économies de produit de 30 à 60 % », indique Antony Favreau. « Je règle les pulvérisateurs à

120 litres par hectare mais grâce à la récupération je n'en utilise que 35 litres. C'est ce qui nous permet, au total, d'atteindre pratiquement 50 % d'économie ».

De son côté, **Jean Delpeuch, co-gérant d'une exploitation familiale de 30 hectares à Mérignac,** souligne l'efficacité de ce type de pulvérisateur lors des premiers traitements, lorsque la vigne est encore de petite taille. « Dans ce cas, nous réduisons de 75 % la quantité de produit pulvérisé ». Un résultat confirmé par l'expérience de **Sophie Barrett de Coutures,**

*« Nous avons obtenu
une réduction de 50 %
des quantités épandues en 6 ans
sans affecter les rendements.
Et ceci malgré des attaques
importantes de mildiou
comme en 2018 »*

co-gérante d'une exploitation de 70 hectares, qui a ainsi réduit de 50 % les traitements phytosanitaires au cours des 10 dernières années. Une économie largement engendrée par l'achat d'un pulvérisateur confiné à panneaux récupérateurs qui a coûté 65 000 euros. « Il nous permet de diminuer de 40 % la quantité

de produit utilisé pour traiter le tiers de la surface de la vigne. Grâce aux économies, le matériel sera amorti en 5 à 7 ans », estime Sophie Barrett de Coutures.



LA PULVÉRISATION CONFINÉE, MÊME EN BIO !

La culture bio, représentée dans le vignoble et commercialement (une vingtaine de marques produisent des cognacs bios), a recours également aux pulvérisateurs à panneaux récupérateurs. **Pascale Croc, exploitante d'une ferme de 120 hectares dont 26 hectares de vignes à Thézac**, l'utilise depuis qu'elle est passée en bio en 2013. « Avec le temps, nous nous sommes rendu compte qu'en affinant les réglages, on pouvait assurer une meilleure couverture des feuilles par le produit. On récupère moins que prévu (60 % en début de saison et 30 % à la fin) mais nous avons vérifié par des tests au vignoble que notre traitement est meilleur, plus uniforme sur le dessus et le dessous des feuilles de la vigne, ce qui est l'objectif premier avant de récupérer le produit non utilisé ».

ET MÊME SANS PANNEAUX GRÂCE À LA STATION MÉTÉO.

Des économies sensibles sont possibles grâce aux panneaux récupérateurs simples. C'est le cas pour **Delphine Bellebeau, viticultrice et pépiniériste sur une exploitation de 79 hectares**. « Notre production de greffons n'est pas adaptée aux panneaux qui sont trop rapprochés l'un de l'autre. En revanche, nous utilisons des panneaux récupérateurs sur les trois premiers traitements qui sont les plus importants pour limiter la pression ultérieure de la maladie. Nous possédons également une station météo pour limiter le nombre de traitements dans l'année. Cet outil d'aide à la décision nous permet de déterminer le meilleur moment pour chaque traitement ».